

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	40 (1952)
Heft:	801
Artikel:	Les femmes dans les commissions fédérales
Autor:	Reverdin, Olivier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emile GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacounex

Organ officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La part de la femme
est marquée dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Ernest Naville

Conférence Interparlementaire de Berne

par A. Robinet de Cléry

Pour la quarante-et-unième fois depuis sa fondation, pour la sixième fois depuis la fin des hostilités, en 1945, l'Union interparlementaire a tenu une Conférence plénière annuelle en septembre dernier. Répondant à l'invitation du Gouvernement fédéral, de l'Assemblée fédérale et du groupe interparlementaire suisse, elle avait décidé de se réunir à Berne. Toutes les séances ont eu lieu dans la grande salle du Conseil national, sauf la séance d'ouverture qui se tint au Casino de la Ville, dont les dimensions sont plus vastes.

Les parlements de trente-cinq pays étaient représentés, dix-sept pays européens et dix-huit non européens, les continents se répartissant ainsi :

Etats

Asie	11
Amérique	5
Afrique	1
Afrique	1
Europe	17

Les groupes interparlementaires non européens avaient donc la majorité, ce qui souligne bien le caractère mondial de l'instition dont il s'agit.

Les parlements de la Grèce, de l'Indonésie et de l'Islande s'étaient fait excuser.

*

Il nous est impossible, vu la place limitée dont nous disposons, de rendre vraiment compte des discussions qui ont porté sur des sujets très différents. En voici la liste :

1. Débat général sur la base du rapport du secrétaire général

L'évolution politique, économique et sociale du monde. Relations internationales. Sécurité et neutralité. Rôle des Nations Unies. Organisation du régime représentatif et politique intérieure. Le marché mondial. Les nationalisations et les dénationalisations. La Communauté européenne du charbon et de l'acier. La conférence économique internationale de Moscou et l'Union Soviétique. Les droits syndicaux et les libertés syndicales.

2. Contrôle parlementaire du budget

Manière dont les parlements veillent à ce que les crédits budgétaires soient réellement affectés aux objets pour lesquels ils ont été votés.

3. Limites à la souveraineté des Etats

4. Collaboration internationale des parlements

5. Etude d'une représentation parlementaire universelle

Le premier ordre de questions comportait seulement un large échange de vues. Sur les points 2, 3 et 4, des résolutions très précises furent votées, après d'amples et longues discussions. Quant au point 5, il aboutit à une résolution chargeant les commissions politique et juridique de l'Union interparlementaire de rechercher, en vue de la Conférence de 1953, « les conditions dans lesquelles pourrait être réalisée une représentation parlementaire universelle », l'Union étant « l'institution la mieux préparée pour étudier ce problème ».

*

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Genevoises, nous allons voter

Précisions nécessaires

A ce propos disons immédiatement que les femmes mariées sont classées par ordre alphabétique sous le prénom et sur la fiche de leur époux et qu'elles doivent indiquer ce prénom en cas de réclamation ou de correspondance avec le Service des électeurs.

Exemple : Madame Marguerite DUNAND-DUPONT (Paul-Emile).

Il sera également bon de ne pas oublier de spécifier « Madame » ou « Mademoiselle », les célibataires, veuves ou divorcées possédant une fiche individuelle, et les similitudes de nom étant nombreuses. L'indication de la date de naissance peut faciliter énormément le travail de recherches.

Ceux qui voteront

En ce qui concerne l'élimination des femmes qui ne répondent pas aux prescriptions de la loi sur les votations, il faut savoir que sont admises à voter :

a) toutes les Genevoises ayant 20 ans révolus le 30 novembre 1952, régulièrement domiciliées sur le territoire du canton et annoncées au Contrôle de l'habitant jusqu'au jeudi 27 novembre 1952 à 12 heures.

b) les Confédérées âgées de 20 ans révolus le 30 novembre 1952 et qui sont au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement.

N'attendez pas pour demander une rectification

Les cartes d'électrices seront délivrées par poste un mois avant le scrutin. Celles qui reviendront par suite d'erreurs ou de modification de domicile seront confrontées avec le fichier de contrôle. Elles ne seront refaites

(suite en page 2)

les femmes dans les commissions fédérales

Cette rubrique habituelle de notre journal sera illustrée avec succès par des extraits d'un article de M. Olivier Reverdin paru dans "Trente Jours" et intitulé "Une démocratie incurablement masculine".

Dans le courant d'avril, le Fonds national suisse de la recherche scientifique tenait à Berne sa séance inaugurale.

Vous connaissez le but de cette nouvelle institution : elle se propose de répartir entre les savants suisses, afin d'encourager et de stimuler leurs recherches, l'argent dont elle dispose. Une subvention fédérale de deux millions cette année, de trois millions l'année prochaine, et de quatre millions dès 1954 lui est assurée. Elle y ajoutera les revenus de son capital, encore modeste, et les dons qui lui seront faits.

Il importe que ces ressources, fournies en grande partie par l'impôt, autrement dit par l'ensemble du peuple suisse, soient judicieusement utilisées. Le critère principal de la distribution sera naturellement la valeur scientifique des hommes et de leurs travaux ; mais il faudra aussi tenir équitablement compte des diverses disciplines et des régions du pays. Aussi s'est-on efforcé de rendre les organes directeurs du Fonds national aussi représentatifs que possible.

Quant au Conseil national de la recherche, chargé de répartir les subventions, il est formé de onze savants ; à côté d'un chimiste, d'un astronome, d'un physicien, de deux physiologues, d'un biologiste et d'un minéralogiste, on y trouve un théologien, un juriste, un historien, un linguiste, un économiste.

On a donc accordé une assez large représentation aux sciences dites morales, qui s'occupent de l'homme, de ses activités sociales ou spirituelles et de sa civilisation. Elles bénéficieront aussi de l'aide fédérale.

Il est toutefois une chose dont ils ont omis de tenir compte, et qui m'est apparue de manière bien singulière le jour de la séance inaugurale.

A. Robinet de Cléry

Afin d'accroître la solennité de la cérémonie, on lui avait donné comme cadre la Salle du Conseil des Etats. Une soixantaine de messieurs, en complets noirs ou foncés, occupaient l'hémicycle. Seule, une femme s'était fourvoyée parmi eux. Elle faisait partie, pensez-vous, de l'un des organes directeurs du Fonds. Vous vous trompez : en Suisse, on n'a pas l'habitude de confier aux femmes des fonctions aussi importantes. Non, ce qui motivait sa présence insolite, c'est qu'elle faisait partie, en qualité de violoniste, du quatuor chargé de jouer quelques morceaux entre les discours.

Au-dessus de l'hémicycle, la grande peinture murale de Welti, qui représente la Landschaft de Wil von der Aa, déploie ses forces civiques. Vous la connaissez sans doute, sinon pour l'avoir vue à Berne, du moins par des reproductions. Debout sur une estrade, le landammann occupe le centre de la composition. Sous l'ombre légère des filets, qui commencent tout juste à feuiller, en ce dernier dimanche d'avril, les citoyens se pressent derrière le mur bas qui clôture le Ring. Généralement, ils délibèrent sur les affaires de l'Etat.

Au premier plan, assises sur l'herbe printanière, Welti a peint quelques femmes. Elles devaient de choses futilles, jettent un regard sur leurs marmots qui se chamaillent, et tiennent serrés près d'elles les paniers dans lesquels elles ont apporté des provisions pour leurs maris. Entre elles et l'enclos des délibérations, le mur marque l'infranchissable frontière. Les hommes sont à l'intérieur. Elles sont à l'extérieur. Ainsi le veulent l'ordre et la tradition.

Le double spectacle de la violoniste égarée

(suite en page 2)

Genevoises, nous allons voter

(suite de la page 1)

Vote anticipé

que si des éléments nouveaux sont trouvés au fichier central de la population. Les futures élections auront donc tout intérêt (comme la loi y oblige d'ailleurs tout habitant de Genève) à annoncer dans le plus bref délai leurs changements d'adresse et d'état-civil (avec le nom du logeur si elles ne sont pas titulaires d'un bail) au Contrôle de l'habitant. Toute réclamation pour non-inscription, adresse fausse, ou non réception de la carte de vote, demande de renseignements complémentaires doit être adressée au Service des électeurs, rue de l'Hôtel-de-Ville 14, avant le jeudi 27 novembre à 12 heures, heure de la clôture des inscriptions. Que les femmes évitent d'attendre trop longtemps et ne formulent pas leurs réclamations au dernier moment.

Que chacune se dise qu'environ 100 corrections ou modifications *par jour* sont portées au fichier des électrices, à la suite de mariages, divorces, réintroductions, changements de nom, dénominations, départs, décès, acquisition de la nationalité suisse. Les fiches qui ne seront pas arrivées à destination seront corrigées et réexpédiées, mais l'électrice en puissance devra elle-même faire sa réclamation, qui facilitera le nouvel acheminement de sa carte.

lieux de vote

Les lieux de vote seront les mêmes que ceux utilisés par les hommes. Il y en aura un par commune, sauf à Meyrin, Vernier, Lancy, Veyrier, Chêne-Bougeries qui possèdent deux arrondissements électoraux et la Ville de Genève qui en compte 14. Le lieu de vote est clairement indiqué sur chaque carte.

Bureaux électoraux

Les bureaux électoraux seront organisés comme suit :

Président, un homme, assisté d'une Vice-présidente, ce qui fait que le contrôle de l'opération est assuré d'une façon normale, d'autant plus que des jurés féminins pourront fonctionner lors de ces opérations.

Les femmes dans les commissions

(suite de la page 1)

parmi les hommes, dans la salle, et des femmes exclues du Ring, sur la fresque, n'illustre-t-il pas, de manière singulièrement suggestive, un des traits de notre caractère national ?

Il y a là quelque chose d'injuste et de désobligeant tout à la fois. Par malheur, la plupart des Suisses (des Suisses allemands surtout) ne s'en aperçoivent même pas. C'est le plus naturellement du monde, sans penser à mal faire, qu'on a «oublié» de faire place ne serait-ce qu'à une seule femme au sein des organes du Fonds national de la re-

cherche scientifique ; et rares ont été sans doute, le jour de la séance inaugurale, ceux qui ont remarqué cette lacune, lacune qu'il y aurait d'ailleurs moyen de combler, puisque les Statuts du Fonds prévoient que le Conseil de fondation peut se compléter par coopération ; et il ne serait pas difficile de trouver au moins une femme, si ce n'est plusieurs, que ses travaux rendent digne de faire partie de ce Conseil.

Olivier Reverdin

PUBLICATIONS REÇUES

La psychologie et le facteur humain dans l'industrie

Le livre de Mme Dr Franziska Baumgarten, intitulé « La psychologie et le facteur humain dans l'industrie » (Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel) paraîtra prochainement en traduction japonaise, édité par le Conseil de Sécurité du Japon. C'est le premier livre suisse qui paraît en japonais. Jusqu'à présent, cet ouvrage a paru en allemand, français et anglais.

*

La petite fille modèle

N'est-ce pas là un titre fait pour intriguer le lecteur ? Qui peut bien être cette petite fille modèle ? En tous cas pas une sœur en sagesse de la bonne Camille de Mme de Ségur.

Mais comme l'aimerai pour son esprit prématuré, son esprit tout court, son humour, son talent de colorer les moindres incidents de la vie quotidienne, sa gentillesse !

Intelligente avec cela et si délicieusement naturelle.

Mais hâtons-nous de situer la protagoniste :

Fille de l'écrivain André Chamson, elle s'entend à merveille avec ses sympathiques parents, mais elle a la vocation — le théâtre — et ses proches, chose plutôt rare dans ce cas, la comprennent. Elle entre donc au Conservatoire, mais auparavant, chaperonnée par son père, elle subit un interrogatoire chez Béatrice Dussane.

« Voilà un petit cheval de Camargue qui sera amusant à dresser » — semblait dire Dussane tandis que je m'ébattaïs gracieusement devant elle. Quand j'eus fini, elle se tourna vers papa et lui dit : « Elle vous ressemble ».

— Oh ! dit papa ravi.

— En mieux.

— Ah ! fit papa fixé.

Voilà un petit échantillon de ce livre qu'en lisant, de la première à la dernière page, on ne trouvera jamais ennuyeux.

Intéressant, amusant pour un grand nombre de lecteurs tout à fait ignorants de ce milieu, que la vie, le travail acharné, les attentes pleines d'angoisse, les espoirs, les déceptions de ces acteurs et actrices en herbe.

Ça milieu, l'auteur l'a dépeint peut-être bien en rose, mais qui le lui reprochera ? Combien aussi pousseront un soupir de soulagement en prenant connaissance d'un volume où il n'y a en somme que d'honnêtes gens et beaucoup de personnages qui plaisent.

— Pierre Horay, Editions de « Flore ».

M.-L. P.

Lectures pour la jeunesse

Nouvelles brochures O. S. L.

No 435 — « Saltani », par E. Wargnaire — Série littéraire de 9 à 12 ans, degré moyen.

Le récit d'une grande aventure survenue à un négrier, grâce au concours d'un éléphant extraordinaire. Lisez cette histoire originale et instructive ! Elle vous séduira, vous divertira et vous apprendra beaucoup de choses merveilleuses.

No 436 — « Le Sultan et le Pauvre », par M. et J. Ravenne — Série littéraire de 12 à 16 ans, degré supérieur.

Par l'effet de la volonté d'Allah, dieu de l'Islam, un sultan orgueilleux se réveille un matin sous les traits d'un mendiant des souks, cependant que ce même mendiant est transporté sur le trône, sous le visage du prince redoutable.

Le gueux et le sultan voient ainsi leurs sortes échangées pour le bonheur de l'un et le malheur de l'autre. Mais la terrible leçon de la souffrance fera trouver au sultan, le chemin de la bonté.

IN MEMORIAM

Elsa Nuesch

Une personnalité influente de St-Gall, membre de l'Association des femmes universitaires, a disparu au début de l'été dernier, c'est Mme Elsa Nuesch, professeur à l'Ecole cantonale. Elle avait fait des études de sciences, puis de lettres, de sorte qu'elle avait acquis une culture universitaire très étendue, complétée par des séjours prolongés en Allemagne et en Italie.

Mais ce n'était pas une de ces spécialistes qui se cantonnaient dans les recherches de leur branche ; la discussion sur les idées générales naissait dès qu'on avait passé quelques moments avec elle. Son rôle, non pas seulement de professeur, mais d'éducatrice lui tenait à cœur, elle réfléchissait et se cultivaient incessamment pour le remplir mieux, pour donner à ses élèves des conceptions plus larges et plus saines.

L'élosion et le développement de l'idéologie nazie l'avait angoissée. Des collines qui environnent la ville de St-Gall, on embrasse un vaste horizon du côté de l'Allemagne et la vue de ces riches campagnes où la liberté des humains était de jour en jour rétrécie, puis supprimée, la consternait et elle luttait de toutes ses forces pour que l'opinion des jeunes Suisses résiste à cette mortelle épidémie. Pendant les années de guerre et de menace contre notre liberté, elle fut fort active sur le plan de notre défense spirituelle. Il lui restait beaucoup à enseigner aux jeunes, une cruelle maladie l'a emportée prématurément, ne lui laissant que le temps de résumer l'essentiel de sa pensée en un émouvant testament spirituel destiné à ses élèves.

*

Victor Mestrail de Combremont

Les groupements soucieux d'action morale dans notre pays, viennent de perdre un de leurs défenseurs énergique et convaincu. Nous voulons parler de Victor Mestrail de Combremont, décédé le 28 septembre 1952 à l'âge de 88 ans.

Ses dons ne semblaient pas le pousser vers les problèmes de moralité publique, il était artiste et l'on est parfois enclin à penser que ceux qui se voient aux beaux-arts sont moins rigides que d'autres. Né à Vevey, d'une famille connue dès le XIII^e siècle, il avait fait ses études à Payerne, Lausanne et Berne, puis travaillé la peinture à Genève et à Paris. C'est dans cette ville qu'il vécut de 1886 à 1919, avec sa famille, peignant le portrait et le paysage, exposant avec succès soit à Paris, soit en Suisse. Il se consacra aussi à la photographie dont il avait étudié les procédés graphiques à Munich, et à l'illustration de grands ouvrages d'art.

Il fonda en mai 1923, à Genève, la Ligue de l'Action, Ligue suisse de Salubrité morale, à laquelle il consacra 30 ans moins quelques mois.

Par sa Ligue, et par l'appui trouvé dans les 1500 membres recrutés à Genève seulement, et à un moindre degré dans d'autres cantons, il obtint de grands succès, non sans luttes opiniâtres destinées à réveiller les autorités d'alors et le public. La Ligue a provoqué :

1. Le retrait, dans toutes les gares des chemins de fer fédéraux, de tous les livres et illustrés immoraux, avec et sans images ;

2. Le retrait de ces mêmes publications dans tous les kiosques de Suisse romande ; la Suisse alémanique, enhardie par cet exemple, fit de même ;

3. La suppression presque totale des affiches licencieuses et des films immoraux à Genève, avant la création de la Commission de Contrôle que l'Action réclamait ;

DE-CL

Dr Nell H. Ludbrook, graduée de l'Université d'Adélaïde (Australie) a été nommée conseiller à l'information technique du Département des Mines de l'Australie.

*

Une clinique sur roues destinée aux bébés, a été inaugurée à Sydney par la Société des mères. Il existe déjà des cliniques de ce genre dans un ou deux autres états de l'Australie. Le véhicule est admirablement équipé et permet à la nurse diplômée qui le conduit, de donner des consultations et de procéder à toutes les analyses désirables. Elle circule cinq jours sur sept dans des régions d'habitations isolées.

*

Mme Marie-Véra Maixandau a obtenu, pour sa cantate « L'Infernale chevauchée », le prix Rossini, décerné par l'Académie des Beaux-Arts (France).

*

4. Elle a saisi le « Cartel romand d'Hygiène sociale et morale » d'un projet de constitution de la « Société des lectures populaires de la Suisse romande », œuvre positive à laquelle s'employèrent plusieurs membres du comité de l'Action ;

5. Les idées une fois renouées, une loi fédérale de 1926 sur les douanes ordonne le séquestre des publications et objets immoraux. Collaboration avec les lignes et sociétés les plus variées, œuvrant pour la santé morale, physique, intellectuelle de la population.

Le *Messager de l'Action* fait paraître des études fort documentées sur la question des jeux, des loteries, des journaux d'enfants, recueillant l'avis autorisé des diverses élites du pays.

Il contribua, par une série de conférences, à faire interdire les maisons closes, par décision du 4 avril 1925, à Genève. Ce fut la goutte d'eau tombant en entraînant le succès de 40 années de luttes d'Alfred de Meuron.

*

Mme Eugénie Cottin

Mme le Docteur Eugénie Cottin, née à Genève le 30 juin 1879, c'est la première femme suisse qui subit avec succès les examens fédéraux de médecine. Son intelligence très vive, ses dons d'assimilation, sa mémoire prodigieuse, la clarté de son esprit, la rectitude de son jugement trouvent leur épanouissement dans le domaine scientifique. Elle suit rapidement la filière dans le service du Professeur Louis Bard de la Faculté de médecine de l'Université de Genève ; le Professeur Bard se l'attache comme collaboratrice et, dans son service elle est successivement interne, chef de laboratoire (car elle avait pris son doctorat en chimie), chef de clinique et médecin adjoint.

Eugénie Cottin ne conçoit la pratique de la médecine que sans cesse renouvelée, enrichie par l'étude des méthodes, des médicaments modernes, mais passés au crible d'une critique sévère, qui scrutait à la fois le passé et l'avenir. Ces brillantes qualités de synthèse s'accompagnent d'une grande richesse de cœur ; elle se consacre totalement à sa vocation, subordonne toute sa vie personnelle à celle de ses malades, dans cette humilité, cette douceur féminine reposante que crée le don en soi.

Lorsque le Professeur Bard est appelé à Strasbourg, à Lyon puis se retire à Paris, elle le suit. De nombreuses années se passent, douloureuses pour la France. Les services, le dévouement du Dr E. Cottin s'imposent à l'admiration ; le gouvernement la nomme chevalier de la Légion d'Honneur et lui décerne la Médaille de la Reconnaissance française. Lorsque le Professeur Bard s'éteint, elle rend hommage à son maître en publier peu après, en 1931, une étude sur « L'œuvre scientifique du Professeur Louis Bard ».

Revenue en Suisse lors de la dernière guerre, l'armée la met de piquet et elle offre ses services bénévoles au C.I.C.R. Elle travaille dans la Section médicale de 1940 au 3 octobre 1952, allant avec une vaillance rare jusqu'au bout de ses forces puisqu'elle est décédée le 17 octobre. Elle s'occupait de l'aspect médical des camps de prisonniers de guerre et fit en 1950 un rapport volumineux de 250 pages résumant son activité de 10 années ; il mettait en lumière l'effet bienfaisant, au point de vue sanitaire, des conventions de Genève sur des millions de prisonniers, démontrant par exemple l'absence presque totale d'épidémies.

Ses amis, ses collègues de travail s'inclinent à la fois avec respect, chagrin et reconnaissance devant cette vie désintéressée qui fut l'incarnation du dévouement.

E. C.-A. et K. J.

DE-LA

Mme Suzanne Simonis, première femme diplômée de l'Allemagne de l'Ouest a été désignée pour le poste de Londres.

Depuis 19 ans, Mme Nellie Taylor Ross dirige l'Hôtel des Monnaies des États-Unis. Elle a apporté à la technique de fabrication des améliorations qui ont permis de sensibiliser les économies.

TÉLÉPHONE
23.05.12
45 professeurs
méthode de
programmes
individuels
gain de temps
MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LÉMANIA
LAUSANNE